

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

A R R Ê T

n° 197.850 du 16 novembre 2009

A.154.173/VIII-4628

En cause : **MUSIN** Dominique,
ayant élu domicile au
Syndicat Libre de la Fonction publique
rue Longue Vie 27-29
1050 Bruxelles,

contre :

**le Bureau de sélection de
l'Administration fédérale (SELOR).**

LE PRÉSIDENT DE LA VIII^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 27 juillet 2004 par Dominique MUSIN qui demande l'annulation de "la décision datée du 2 juin 2004 notifiant à la requérante qu'elle n'a pas satisfait à l'épreuve orale de la sélection d'accession au grade d'Attaché (Niveau A) pour le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et les Organismes d'intérêt Public qui en dépendent";

Vu les mémoires en réponse et en réplique régulièrement échangés;

Vu le rapport de M^{me} BOLLY, auditeur au Conseil d'État;

Vu la notification du rapport aux parties et le dernier mémoire de la partie adverse;

Vu la lettre du 14 juillet 2009 adressée au Conseil d'État par la requérante;

Vu l'ordonnance du 14 septembre 2009, notifiée aux parties, fixant l'affaire à l'audience du 10 novembre 2009;

Entendu, en son rapport, M. GEUS, président de chambre;

Entendu, en ses observations, M^{me} Ghislaine BEHEYDT, attachée, comparaissant pour la partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M^{me} BOLLY, auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par la lettre du 14 juillet 2009 précitée, la requérante s'est désistée de son recours; que rien ne s'oppose à ce que le désistement soit décrété,

D É C I D E :

Article 1^{er}.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 175 euros, sont mis à charge de la partie requérante.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le seize novembre deux mille neuf par :

M.	GEUS,	président de chambre,
M ^{me}	DRAPIER,	greffier assumé.

Le Greffier assumé,

Le Président,

B. DRAPIER,

J.-Cl. GEUS.